

Imperial Brands alerte sur l'élaboration des politiques de l'UE en matière de tabac et de nicotine Bruxelles, 15 juin 2026

Imperial Brands (IMB) a soumis deux contributions ([ici](#), [ici](#) et en pièce jointe) à l'appel à contributions de la Commission européenne concernant la révision de la directive relative aux produits du tabac (TPD) et de la directive sur la publicité en faveur du tabac (TAD), soulevant des questions importantes concernant le **processus de l'analyse d'impact et appelant à un cadre européen efficace, fondé sur des preuves, applicable et ancré dans la réalité.**

Garantir une analyse d'impact complète et réaliste

Dans sa première contribution, IMB souligne la nécessité d'une analyse d'impact solide et complète, reflétant la complexité de l'écosystème du tabac et de la nicotine ainsi que les conditions réelles dans lesquelles la réglementation s'applique.

En particulier, IMB met en avant quatre domaines critiques nécessitant une attention accrue :

- **Refléter la nature transversale de la révision** : en tant que dossier horizontal ayant un impact sur la fiscalité, le marché intérieur, l'application de la législation, les canaux numériques, les PME, l'agriculture et l'emploi, la révision nécessite un ensemble large de tests structurés afin de garantir que les mesures soient applicables, proportionnées et cohérentes entre les différents domaines politiques.
- **Tester l'applicabilité en pratique** : de nombreuses options politiques envisagées affectent principalement la chaîne d'approvisionnement légale, tandis que les défis majeurs (tels que les ventes en ligne illégales et la distribution illicite) se situent en dehors de celle-ci. Sans une prise en compte forte de l'applicabilité des règles, la révision risque d'avoir une efficacité limitée dans la réalité.
- **Garantir une base de preuves solide et pertinente** : toute option politique doit être appuyée par des preuves robustes et pertinentes sur le territoire de l'Union européenne. L'analyse d'impact devrait clairement identifier chaque problème traité, chaque produit et chaque groupe de consommateurs concernés, ainsi que les éléments démontrant que l'intervention proposée est nécessaire et susceptible d'être efficace. Des hypothèses ou des conclusions généralisées ne suffiront pas.
- **Préserver le fonctionnement du marché légal** : les options politiques doivent être évaluées au regard de leur impact sur les circuits légaux, taxés et encadrés. Les mesures qui orienteraient les consommateurs vers le marché illicite compromettraient ainsi le contrôle, l'application de la loi et les objectifs de politique publique.

Aucune révision efficace ne pourra atteindre les objectifs fixés si l'analyse d'impact n'intègre pas pleinement les réalités du marché, l'applicabilité des règles et les interactions entre différentes politiques publiques.

Une base scientifique nécessitant un examen plus approfondi

Dans sa deuxième contribution, IMB exprime des préoccupations de fond quant au rapport du Centre commun de recherche (JRC), considéré comme pilier central de la base de preuves scientifiques.

La contribution identifie des limites importantes nécessitant un examen plus approfondi, notamment :

- Des conclusions allant au-delà des preuves sous-jacentes, certains résultats étant présentés de manière plus catégorique que ne le permettent les études citées ;
- Une prise en compte insuffisante du risque relatif par rapport à la poursuite du tabagisme, alors qu'il s'agit d'un élément central pour les politiques de santé publique.

Plus largement, IMB souligne l'utilisation limitée de données originales dans le rapport du JRC, une intégration insuffisante des données issues des conditions réelles, ainsi qu'un manque de transparence dans la hiérarchisation des preuves, ce qui soulève des questions quant à la robustesse des conclusions tirées.

La nécessité d'un processus fondé sur des preuves équilibré et ouvert

IMB insiste également sur l'importance de maintenir un débat scientifique équilibré et ouvert, en particulier concernant les produits de nouvelle génération.

Des déclarations publiques suggérant une équivalence de risque avec le tabac traditionnel – positions qui ne sont pas reflétées dans le rapport du JRC – illustrent l'importance de veiller à ce que l'élaboration de l'analyse d'impact reste solidement ancrée dans des preuves transparentes et objectives.

Un appel à la rigueur et à la crédibilité

« La révision des règles de l'UE relatives au tabac et à la nicotine doit reposer sur une évaluation rigoureuse à la fois des preuves et des données issues des conditions réelles, et non sur des hypothèses ou des opinions », a déclaré Cyril Lalo, Head of EU Engagement.

IMB appelle la Commission européenne à veiller à ce que la future analyse d'impact soit approfondie, équilibrée et fondée sur des preuves, en tenant pleinement compte des incertitudes, des arbitrages et des conséquences concrètes dans l'ensemble des États membres.

Contact presse : Cyril Lalo +32 (0)478 79 90 39